

Distribution limitée

WHC-06/30.COM/11C.2

Paris, le 5 juillet 2006

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trentième session

**Vilnius, Lituanie
8-16 juillet 2006**

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

11C.2 Rapport d'avancement sur la protection du patrimoine culturel et naturel palestinien

RÉSUMÉ

Le présent document fournit un résumé de l'avancement réalisé dans la mise en œuvre des activités relatives aux décisions prises par le Comité depuis sa 26^e session à Budapest (2002) pour fournir une coopération technique en faveur de la protection du patrimoine culturel et naturel palestinien. Il fournit également des informations sur l'état de conservation du patrimoine palestinien et sur les mesures de préservation, comme le demandaient les décisions du Comité **28 COM 17 B.II** et **29 COM 11.D**

Projet de décision : 30 COM 11C. 2 (point 5)

En juin 2002, à sa 26e session à Budapest, le Comité du patrimoine mondial a reconnu la valeur exceptionnelle du patrimoine palestinien et a demandé au Secrétariat d'aider l'Autorité palestinienne à établir un inventaire de ce patrimoine culturel et naturel exceptionnel, en évaluant son état de conservation et en définissant des mesures de sauvegarde, ainsi qu'un renforcement des capacités au sein des institutions palestiniennes responsables en vue de la future mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Un montant total de 250 000 dollars EU a été alloué par le Comité à ses 26e et 27e sessions, ce qui a été confirmé par la décision **28 COM 17 B.II**, tandis qu'un autre versement de 100 000 dollars EU était accordé pour la période 2006-2007 par la décision **29 COM 11D**.

Les activités sont mises en œuvre par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, en étroite consultation avec les autorités palestiniennes responsables. Grâce au soutien permanent du Comité du patrimoine mondial, un plan de travail actualisé a été établi, conformément au *Programme UNESCO d'Assistance pour la réhabilitation et le développement dans les Territoires palestiniens occupés (2004-2007)* adopté à la 6e réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne (juillet 2004) et revu à la 7e réunion du Comité conjoint en juin 2005. Les activités prévues dans ce cadre sont les suivantes :

- Activités de sensibilisation au patrimoine mondial (publication et diffusion de matériel d'information, ateliers de consultation) ;
- Renforcement du Secrétariat palestinien du patrimoine mondial (formation du personnel, mise à jour et gestion de la page Web, collecte de matériel de référence, équipement) ;
- Renforcement des capacités institutionnelles et partage des connaissances (cours de formation sur la gestion de l'information, la gestion des sites et la prévention des risques) ;
- Projet spécial consacré à l'identification et à la conservation des paysages culturels, conformément à l'*Inventaire* (site n° 8 : la Terre de l'olivier et de la vigne).

1. Inventaire

L'*Inventaire des sites du patrimoine culturel et naturel palestinien de valeur universelle exceptionnelle potentielle* a été présenté à la 29e session du Comité. Il contient 20 biens (17 culturels et 3 naturels) et constitue une première étape très importante pour l'élaboration de politiques de sensibilisation et de conservation inspirées des principes et des normes de la *Convention du patrimoine mondial*. Il a été présenté officiellement à Bethléem le 14 mars 2006, lors d'une réunion d'information organisé conjointement par l'UNESCO et le Ministère palestinien du tourisme et des antiquités, et visant essentiellement la communauté des bailleurs de fonds et la société civile. Évalué comme étant l'un des meilleurs inventaires dans son genre, il pourrait être utilisé comme modèle pour d'autres pays de la région arabe.

Une traduction en arabe de l'*Inventaire* de 56 pages présentant 20 sites de Cisjordanie et de Gaza a été publiée récemment par l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) en 2000 exemplaires, à des fins de sensibilisation.

2. Renforcement du Comité palestinien du patrimoine mondial

Le Comité palestinien du patrimoine mondial et son Secrétariat ont été officiellement créés : 11 membres d'organes spécialisés – institutions publiques et privées – ont été désignés par le Ministre du tourisme et des antiquités en avril 2005. Son Secrétariat, coordonné par le Département des Antiquités et du Patrimoine culturel, est chargé de mener à bien les activités, en coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Ramallah.

La fourniture d'équipement et d'autres matériels et services informatiques a été assurée, ainsi que la création d'un petit centre de documentation, provisoirement installé au Département des antiquités et du patrimoine culturel. La bibliothèque, qui sera enrichie grâce à un nouvel apport de fonds, va être transférée dans les locaux du Musée archéologique de Ramallah – un bâtiment traditionnel dans le vieux quartier de la ville, qui a été rénové et réaménagé avec l'aide de l'UNESCO. Des équipements spécialisés et de la documentation sur le patrimoine culturel ont été achetés auprès d'institutions locales et internationales comme l'ICCROM et le Getty Conservation Institute, pour renforcer ce Centre de documentation sur le patrimoine culturel.

En 2005, la contribution du Fonds du patrimoine mondial a permis de financer la participation d'experts palestiniens – du patrimoine culturel et naturel – aux principaux événements liés au patrimoine mondial, dont la 29^e session du Comité du patrimoine mondial et la réunion régionale de consultation sur le suivi des Rapports périodiques dans les États arabes, à Abu Dhabi, en décembre 2005.

3. Renforcement des capacités des institutions palestiniennes compétentes en vue de la future mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

Suite à l'Atelier international de formation intitulé *Tell es-Sultan dans le contexte de la vallée du Jourdain : gestion du site, conservation et développement durable* tenu en février 2005 à Jéricho, et organisé par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah et le Département des antiquités et du patrimoine culturel, l'Université de Rome, « La Sapienza » vient d'en publier les Actes. Le travail progresse sur la préparation des grandes lignes du plan de gestion et un document de projet a été soumis à des donateurs potentiels.

Dans le cadre du renforcement des capacités du Département des antiquités et du patrimoine culturel, un *Cours de formation sur la gestion des sites et la planification préventive des risques* vient de s'achever, après quatre mois de modules théoriques et pratiques. Quinze cadres moyens du Département des Antiquités et du Patrimoine culturel ont participé à ce cours en arabe et en anglais ; ils venaient de sept bureaux situés dans les Gouvernorats respectifs des Territoires palestiniens, y compris de la bande de Gaza (reliée par vidéoconférence avec Ramallah). Ce cours avait pour objectif essentiel d'instaurer une méthode pratique et interactive assurant une gestion intégrée des sites archéologiques et villes historiques de la Cisjordanie et de Gaza en donnant aux participants les compétences, les outils et la formation pratique. Cette dernière était constituée de quatre modules et de sessions interactives permettant de discuter et d'évaluer le travail confié entre les modules. La formation (27 février-27 juin 2006) a été organisée par un consultant local qui a réuni plusieurs experts du patrimoine culturel pour faire des exposés et participer aux débats.

Concernant le *Projet de paysage culturel* lancé à la fin de 2005, une première évaluation de la situation actuelle du paysage culturel et naturel de Cisjordanie – et notamment de l'état des plantations d'oliviers en terrasses – a été réalisée avec l'assistance technique d'un consultant international qui a effectué une mission du 13 au 21 janvier 2006. Le projet vise à fournir au département des Antiquités et du Patrimoine culturel des outils de sauvegarde (*Orientations pour la protection et la gestion des paysages culturels de Palestine*) afin de faciliter une véritable protection de cet écosystème menacé. Une brochure de sensibilisation et un rapport technique comportant des recommandations ont été publiés à cet égard.

4. Activités de protection et de sauvegarde

En raison de la situation politique actuelle, le patrimoine culturel et naturel palestinien manque d'un mécanisme systématique global de gestion et de conservation. De même, la mise en œuvre des activités est rendue plus ardue par la difficulté de circulation des personnes compétentes et des matériaux dans l'arrière-pays.

S'agissant de l'évaluation de l'état de conservation et de la définition des mesures de sauvegarde requises pour les sites du patrimoine, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah assure un suivi courant des sites, dans la mesure où la situation le permet, et réalise diverses activités de conservation, en étroite coordination avec le Département palestinien des antiquités et du patrimoine culturel. Il convient de noter que l'allocation financière du Fonds du patrimoine mondial, décidée par le Comité à sa précédente session, est complétée par les financements affectés au patrimoine palestinien par l'UNESCO, au titre de son budget régulier, ainsi que par des financements extrabudgétaires de diverses sources.

4.1. Naplouse

a) Comme cela a été mentionné dans le rapport présenté à la 29e session du Comité, la Municipalité de Naplouse a été engagée dans un vaste programme de réhabilitation, auquel les gouvernements norvégien et japonais ont contribué pour un montant de plus de quatre millions de dollars. L'Union européenne et l'UNESCO ont fourni une assistance complémentaire, notamment par le biais du projet intitulé *Restauration et réutilisation adaptative du Khan al-Wakala*, un bâtiment ancien de la vieille ville (budget : 180 000 dollars EU). Malgré les diverses difficultés et contraintes rencontrées lors de la mise en œuvre des travaux, l'évaluation d'ensemble du projet est très positive.

b) Dans le cadre du projet de *Plan de revitalisation de la Vieille ville de Naplouse*, un projet révisé a été approuvé par un donateur privé en décembre 2005, pour un montant de 100 000 dollars EU, en tenant compte des modifications de la situation de la ville. Le premier volet du projet consiste en un Concours national de projets d'architecture lancé le 15 mai 2006 et ouvert à des « architectes de moins de 40 ans » et « étudiants en architecture et urbanisme ». Ce concours recherche des projets de réhabilitation de six espaces publics dans le tissu urbain ancien de Naplouse, pour les doter d'installations urbaines telles que terrains de jeux pour les enfants, jardins publics, places et parkings. Le second volet du projet, qui est le plus important, consiste à réaliser les projets gagnants, après des négociations appropriées et en coopération avec la Municipalité de Naplouse. Une campagne de sensibilisation va compléter cette initiative.

c) S'agissant du projet d'établissement de Plan d'action pour la préservation du patrimoine culturel palestinien, l'élaboration d'un plan général de conservation de la Vieille ville de Naplouse est l'une des priorités. Parmi les diverses institutions et organisations qui ont étudié la ville, le Forum international des Villes historiques et l'Université technique de Graz (Autriche) ont entrepris dans les années 1999-2000 un inventaire des monuments historiques, la réalisation de cartes numérisées, d'une réglementation en matière de conservation, et d'un plan de préservation et d'adaptation de la Vieille ville. Ce travail considérable pourrait servir de base à l'élaboration d'un Schéma directeur de conservation tel que celui prévu.

4.2. Hébron/Al Khalil

Depuis la création du Comité de réhabilitation d'Hébron (HRC) – organe efficace et bien structuré créé par l'Autorité palestinienne en 1996 – plus de 500 bâtiments (800 appartements) ont été réhabilités, de même qu'ont été réparées toutes les infrastructures collectives, y compris le réseau d'égouts, les pavements et même un système de lutte contre l'incendie. Douze millions de dollars EU ont été dépensés à ce jour pour ces travaux, provenant essentiellement de bailleurs de fonds extérieurs. Un schéma directeur de conservation est en cours d'élaboration par le HRC, avec le concours de l'Agence suédoise pour la Coopération (SIDA) et l'expertise de l'ONG palestinienne Riwaq. Ce travail doit être complété et l'UNESCO recherche des fonds dans ce but.

4.3. Bethléem

Pour contribuer à conserver les valeurs du patrimoine culturel palestinien en définissant une stratégie de préservation cohérente, adaptée au contexte local et répondant aux besoins de ses habitants, le projet de *Plan de conservation et de gestion de la région de Bethléem* a finalement été approuvé par son bailleur de fonds, le gouvernement italien (Budget : 500 000 dollars EU). Ce projet adopte une démarche globale de la gestion et de l'aménagement de Bethléem et des alentours, dont les villes de Beit Sahour et Beit Jala qui abritent d'importants repères culturels comme l'Eglise de la Nativité et le Champ des Bergers. Le projet va être exécuté par le Centre palestinien pour la préservation du patrimoine culturel-Bethléem, en accord avec les trois municipalités concernées.

4.4. Jéricho

Dans le cadre du transfert de connaissances et de savoir-faire en matière de protection du patrimoine culturel, à la demande du Département des antiquités et du patrimoine culturel, une partie de l'allocation versée par le Fonds du patrimoine mondial a servi à l'assistance technique pour la conception du *Projet architectural des abris destinés à protéger les mosaïques du grand vestibule des Thermes de Qasr Hisham à Jéricho*, site qui figure à l'*Inventaire* susmentionné. Une méthode innovante a été étudiée pour assurer l'approche participative hautement recommandée par les institutions palestiniennes et les parties prenantes : un concours d'architecture pour la conception des abris a été organisé et réalisé en janvier 2006, l'objectif étant de sélectionner un cabinet d'architectes local pour la conception des abris, en coopération avec un consultant international, et d'assurer la supervision des travaux de construction. Le Pr Peter Zumthor (Suisse), architecte de renommée mondiale, a accepté de présider le jury international qui s'est réuni le 4 février 2006. Une association entre le bureau du Pr Zumthor et le cabinet gagnant (de Ramallah) a été créée pour garantir la mise en commun des objectifs et des activités et le contrôle de la réalisation des résultats recherchés. Deux missions en provenance de Suisse ont déjà été effectuées sur le terrain en février et avril 2006.

4.5. Autres activités

a) Dans le cadre de l'assistance technique pour la formulation du projet phare *Itinéraire culturel : la route de Jésus-Christ*, renommé *Établissement d'itinéraires culturels en Palestine : dans les pas des prophètes* (approuvé lors de la 7e réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne en septembre 2005), une mission a été effectuée au début de février 2006 par le consultant engagé depuis juillet 2005 pour rédiger le descriptif du projet.

Une recherche complémentaire et de la collecte de données sur l'itinéraire ont été effectuées et des mesures de suivi ont été prises par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah. Tout cela a été effectué en coordination avec l'Équipe spéciale du projet dirigée par le Ministère du tourisme et des antiquités (MOTA) en vue de finaliser l'itinéraire et les cartes pertinentes. Il a été décidé de mettre en place un cadre général de tourisme durable (itinéraires culturels et naturels) et de définir les deux tronçons de l'itinéraire, soit, provisoirement Bethléem-Jéricho via la zone de nature sauvage ponctuée de monastères (El-Bariya), plutôt à l'intention des touristes internationaux, et b) Burqin-Naplouse via Sebastia, qui s'adresse plutôt au tourisme intérieur. Les différentes localités le long du parcours figurent dans l'*Inventaire*. Le projet, qui cherche à faire intervenir le secteur public et le secteur privé, possède un fort potentiel de développement socioéconomique car il est centré sur un programme de réhabilitation personnalisé pour des sites sélectionnés du patrimoine. Il comprend un renforcement des capacités, de la formation en cours d'emploi, des travaux de restauration, des activités sociales et économiques, ainsi que la protection de l'ensemble du paysage palestinien.

b) Les autorités suisses ont lancé un programme d'assistance pour la Bande de Gaza, sous les auspices de l'UNESCO. Initialement centré sur les vestiges archéologiques et la création d'un Musée d'Archéologie, ce programme prévoit maintenant l'établissement d'un plan d'urbanisme dans la zone côtière du nord, ainsi que la formation du personnel du Département des antiquités et du patrimoine Culturel dans les domaines de la conservation et de la muséologie.

c) Une mission du Centre du patrimoine mondial a été menée du 13 au 18 mars 2006 pour participer à des événements liés au patrimoine mondial, notamment à la présentation de l'*Inventaire* susmentionné, ainsi qu'à des réunions avec des partenaires et des représentants de bailleurs de fonds à Jérusalem, à cause de la re-programmation des visites de sites pour des raisons de sécurité après les incidents de Jéricho du 14 mars 2006. Compte tenu de ce qui précède, les objectifs de la mission n'ont été que partiellement atteints, notamment pour ce qui est de la formulation et des modalités de mise en œuvre du Plan d'Action pour la sauvegarde du patrimoine culturel à discuter avec les parties prenantes palestiniennes. Une seconde mission sera organisée dans ce but à l'automne 2006.

5. Projet de décision : 30 COM 11C. 2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-06/30.COM/11C.2,*
2. *Rappelant la décision **29 COM 11D** adoptée à sa 29e session (Durban, 2005),*
3. *Prend note des informations fournies par le Centre du patrimoine mondial sur l'avancement réalisé dans la mise en oeuvre de ses décisions **28 COM 17 B.II** et **29 COM 11.D**, et salue les efforts de tous les professionnels engagés dans la préservation du patrimoine culturel et naturel palestinien ;*
4. *Regrette que la situation actuelle, en plus d'affecter gravement la vie des communautés, ne permet pas une mise en œuvre effective et aisée des programmes de conservation, ni la réactivation du Comité technique mixte israélo-palestinien pour l'Archéologie, comme il l'avait recommandé à sa précédente session ;*

5. *Demande instamment à toutes les parties concernées par la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel palestinien, de prendre des mesures appropriées pour empêcher et éviter toute nouvelle destruction ou dommage de ce patrimoine ;*
6. *Demande au Centre du patrimoine mondial de poursuivre ses efforts, en liaison avec les parties concernées, pour établir un Plan d'Action pour la préservation et la réhabilitation de ce patrimoine, et de continuer à aider les institutions palestiniennes concernées à renforcer leur capacité de protection, de préservation et de gestion du patrimoine culturel et naturel ;*
7. *Encourage les États parties à contribuer à la mise en œuvre de ce Plan d'Action ;*
8. *Invite le Centre du patrimoine mondial à présenter un rapport d'avancement au Comité du patrimoine mondial à sa 31e session, en 2007.*